



FICHE ETABLISSEMENT

PREVENTION DE LA TRANSMISSION CROISEE DES BHRé



Nom de l'établissement :

Date de l'enquête : / /

Hygiène des mains

1. Avez-vous réalisé un audit d'observance de l'hygiène des mains au cours des 3 dernières années :

- Audit du GREPHH

- Audit pulpe friction

- Audit développé par l'établissement

2. Si oui, avez-vous eu au moins un score global > 80% d'observance de l'hygiène des mains ? oui non

Procédure institutionnelle en accord avec les dernières recommandations du HCSP

3. Existe-t-il dans votre établissement une procédure institutionnelle de prise en charge des patients porteurs / contacts de BHRé ? oui non

4. La procédure institutionnelle correspond-elle à l'application de l'ensemble des recommandations du HCSP ? oui non

Expérience antérieure de l'EOH à la gestion des BHRé

5. A quelle fréquence accueillez-vous au moins un patient porteur de BHRé :

Toutes les sem

1 sem à 1 mois

1 à 3 mois

3 à 6 mois

+ de 6 mois

Disponibilité des équipements de protection individuelle pour l'application des précautions complémentaires BHRé

6. Les EPI nécessaires pour mettre en place les précautions complémentaires BHRé sont disponibles en moins de 24h pour tous les services soignants ? oui non

7. Si non, disposez-vous de Kits BHRé prêts à l'emploi ? oui non

Prise en charge adaptée des patients porteurs BHRé

8. Existe-t-il un secteur de cohorting permanent identifié dans l'établissement ? oui non

9. Si non : Y a-t-il actuellement la possibilité de mettre en place un cohorting en :

Moins d' 1 sem

1 sem à 1 mois

+ d'1 mois

Non activable

10. Si non activable, existe-t-il la possibilité de regroupement géographique des patients porteurs ? oui non

11. Si vous avez répondu non à la question 8 : Existe-t-il la possibilité de renforcer l'équipe prenant en charge des patients porteurs BHRé ? oui non

Composition de l'EOH conforme

12. Les quotas de composition médicaux et paramédicaux de l'EOH de l'établissement sont-ils respectés ? oui non

Transmissions aux professionnels à la sortie du patient

13. Existe-t-il des courriers institutionnels de sortie des patients renseignant obligatoirement sur le statut du portage BHRé ? oui non